

Date de convocation : 8 janvier 2026

Délégués en exercice :
Luc STREHAIANO
Anne JASON
Frank ZAKARIA
Hervé WHISTON
Cécilia DOS SANTOS
Mathieu SZUBINSKI
Dominique REVEILLERE
David DUMEUNIER
Mohammed NIFA

Suppléants :
François ABOUT
Ane Marie BRASSET
Franck ZONTONE
Cécile JUDE
Alexandre LEGAL
Yves HAMIAFO-NTEMFACK
Muriel DANQUAH
Bernard GLENAT
Thierry ROUSSELET

Absents non remplacés : 4

Quorum : 5

Votants : 5

**SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE,
LA REALISATION ET LA GESTION
D'INSTALLATIONS SPORTIVES**

=====
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Comité syndical du 19 JANVIER 2026
=====

*Le lundi 19 janvier 2026, le comité syndical s'est réuni au
Foyer des Sportifs sous la présidence de Monsieur Luc
STREHAIANO, Président du SCERGIS*

Etaient présents : Luc STREHAIANO, Anne JASON, François ABOUT,
Hervé WHISTON, Cécilia DOS SANTOS, Mohammed NIFA

Etaient absents représentés : 0

Secrétaire de séance : M.ABOUT

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-neuf janvier à 18h30, le Comité syndical du Syndicat de Communes pour l'étude, la réalisation et la gestion d'installations sportives (SCERGIS), dûment convoqué, s'est réuni au foyer des sportifs du complexe sportif Schweitzer, sis 40 rue d'Andilly à Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. Luc STREHAIANO ;

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 9

Date de convocation du Comité syndical : 8 janvier 2026

Date d'affichage de la convocation : 8 janvier 2026

Présents : Luc STREHAIANO, Anne JASON, François ABOUT,
Hervé WHISTON, Cécilia DOS SANTOS, Mohammed NIFA

Représentés : 0

Absents non remplacés : 4

Secrétaire de séance : M. ABOUT

H

VU les articles L.1612-2, L.2311-1 et L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant les orientations budgétaires débattues en séance du 1^{er} décembre 2025 ;

Considérant la présentation du budget primitif 2026 ;

APRES en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif 2026 par chapitre tel que retracé dans le document budgétaire annexé.
- **PREcISE** le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :
 - Section de fonctionnement : 2 619 462 € ;
 - Section d'investissement : 4 477 996 € ;
 - Total : 7 097 458 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le président,
S.C.E.R.G.I.S.
LUC STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **22 JAN. 2026**
Mis en ligne et/ou notifié le : **22 JAN. 2026**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-200048999-20260119-DEL190126-01-DE
Date de télétransmission : 22/01/2026
Date de réception préfecture : 22/01/2026